

Compte-rendu

Participation à une conférence organisée par la Banque Mondiale avec le soutien de la Faculté de droit de l'Université de Genève

*Law, Justice and Development Week 2010
International Financial Institutions in a Post-Crisis World*

Washington DC, 10-12 novembre 2010

La Vice-présidence juridique de la Banque Mondiale a organisé une prestigieuse conférence sur le thème « Droit, Justice et Développement » à Washington DC du 8 au 12 novembre 2010. L'événement a réuni des professeurs, experts et chercheurs spécialisés sur la question des institutions financières internationales. La conférence a été organisée en partenariat avec sept institutions académiques, dont la Faculté de droit de l'Université de Genève. Il est à noter que cette dernière était la seule institution académique européenne associée à l'organisation de la conférence.

Les divers panels, communications et débats ont mis l'accent sur les stratégies juridiques formulées et mises en œuvre par les institutions financières internationales dans le contexte de la gestion de la crise financière mondiale. La Conférence a également été un cadre d'échanges sur l'opportunité de redéfinir le mandat de certaines institutions internationales et notamment celui du Fonds monétaire international (FMI) pour faire face aux conséquences de la crise financière. Les interventions d'une grande qualité ont permis de soulever des questions actuelles et problématiques, telle la question des immunités des institutions financières internationales, celle de la responsabilité (*accountability*) de ces institutions, et celle du renforcement de l'accès à la justice comme élément du développement durable. D'autres thèmes importants comme celui des mécanismes financiers relatifs aux changements climatiques et celui de la coordination de la lutte anti-corruption entre les banques multilatérales de développement ont été abordés. En particulier, un certain pessimisme s'est dessiné quant à un accord post-Kyoto. Toutefois, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'élaborer un nouveau cadre reposant sur des mécanismes financiers novateurs.

La Conférence a permis de mettre en relief les nouveaux défis auxquels sont confrontées les institutions financières internationales. Un de ces défis a trait à

l'importance croissante des emprunts provenant du secteur privé. Une telle tendance pose le problème du renforcement des mécanismes de transparence et de l'établissement de mécanismes aptes à garantir le respect par le secteur privé des droits fondamentaux. L'expérience de la Banque européenne de reconstruction et développement (BERD) a été notamment évoquée dans la mesure où une grande partie des ressources financières de cette institution est destinée au secteur privé. Un autre défi ayant fait l'objet d'une attention particulière concerne l'élargissement du champ des activités des institutions financières internationales. Ces dernières sont de plus en plus appelées à intervenir dans des secteurs nouveaux tels la réforme de la justice, l'accès aux services essentiels, la régulation des marchés, le renforcement des forces de sécurité dans les situations post-conflit. Face à cette extension du champ d'activités des institutions financières internationales, le développement de partenariats public-privé (*public-private partnerships*) a été encouragé.

Les appels à la responsabilisation (*accountability*) et à la transparence dans les activités des institutions financières internationales ont été constants tout au long de la conférence. Néanmoins, il est ressorti clairement des échanges qu'une des meilleures façons d'aller vers plus de responsabilité et de transparence, consiste à réduire de manière drastique le nombre d'organes qui ont été mis en place pour conduire les activités des institutions financières internationales. Tout particulièrement, la prolifération d'entités indépendantes créent un brouillage dans la distribution du pouvoir au sein des institutions financières internationales mais aussi dans l'allocation des responsabilités.

Les discussions ont beaucoup bénéficié des contributions des Conseillers juridiques principaux de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International et des quatre banques régionales de développement (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne de reconstruction et de développement, Banque interaméricaine de développement).

Une réception s'est tenue à la George Washington University School of Law, au cours de laquelle le directeur exécutif des Etats-Unis auprès de la Banque Mondiale a prononcé un discours. A cette occasion, il a insisté sur l'importance des droits de

l'homme et de l'accès à la justice notamment dans un contexte de crise financière mondiale.

Une réception en l'honneur des institutions académiques partenaires a également été organisée à la Banque Mondiale. La Faculté de droit de l'Université de Genève y a été remerciée pour son implication active dans l'organisation de la conférence et l'élaboration du programme de la conférence.

Fait à Genève, le 29 novembre 2010

Dr. Makane Moïse Mbengue,
Maître-assistant,
Faculté de droit

Dr. Mara Tignino
Maître-assistante,
Faculté de droit